

Qu'est-ce que le transport scolaire ?

Le transport scolaire est un service de transport public à vocation principalement scolaire. Il est conçu et organisé pour répondre aux besoins du plus grand nombre. Il a pour objectif de faciliter les déplacements de l'élève entre l'arrêt le plus proche de son domicile et l'établissement où il est scolarisé.

Vous trouverez toutes les informations utiles dans le règlement du transport scolaire de L'agglo Foix-Varilhes téléchargeable en bas de page.

Quelles nouveautés pour la rentrée de septembre 2023 ?

À compter de la rentrée scolaire de septembre 2023, L'agglo Foix-Varilhes organise **sur son territoire** et dans les mêmes conditions que précédemment (services identiques, inscription gratuite jusqu'au 31 juillet...), l'ensemble des transports scolaires jusqu'à présent délégués à la Région Occitanie, la Région restant compétente pour chaque service entrant ou sortant du territoire de L'agglo.

Liste des 42 communes de L'agglo Foix-Varilhes :

Arabaux, Artix, Baulou, Bénac, Brassac, Burret, Calzan, Cazaux, Celles, Cos, Coussa, Crampagna, Dalou, Ferrières, Foix, Ganac, Gudas, Le Bosc, L'Herm, Loubens, Loubières, Malléon, Montégut-Plantaurel, Montgailhard, Montoulieu, Pradières, Prayols, Rieux-de-Pelleport, Saint-Bauzeil, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Martin-de-Caralp, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Ségura, Serres-sur-Arget, Soula, Varilhes, Ventenac, Vernajoul, Verniolle, Vira.

L'inscription au transport scolaire est-elle gratuite ?

Pour emprunter le réseau de transport scolaire, tout élève devra être en possession de sa carte de transport.

L'inscription est gratuite jusqu'au 31 juillet 2023. Dans certains cas, l'inscription est payante (BTS, élèves non ayants droit...).

Voici les cas où l'inscription est payante :

Inscription à compter du 1 ^{er} août 2023	25 €
Duplicata de carte	10 €
Élèves internes en BTS	50 €
Élèves demi-pensionnaires en BTS	72 €
Élèves non ayants droit	195 €

Comment et où s'inscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes du 12 juin 2023 au 31 juillet 2023.

Les élèves résidant dans l'une des 42 communes de L'agglo et se rendant dans un établissement scolaire situé sur le territoire de L'agglo (écoles primaires, collège Lakanal, lycées Gabriel Fauré et Jean Durroux), dès lors qu'ils habitent à plus de 3 kilomètres de l'établissement, s'inscriront sur le site d'inscription en ligne de L'agglo : <https://lagglo.montransportscolaire.net/transcol/web/>

À noter : les élèves résidant dans l'une des 42 communes de L'agglo **mais** se rendant dans un établissement scolaire situé en dehors de L'agglo continueront à s'inscrire, comme les années précédentes, à la Région via le site d'inscription en ligne : <https://mes-transport.laregion.fr>

Quelles pièces justificatives sont nécessaires au moment de l'inscription ?

Au moment de l'inscription, les justificatifs suivants sont exigés :

- Justificatif de domicile de moins de trois mois.
- Photographie d'identité récente – format « photo d'identité ».

Si je n'ai pas pu m'inscrire entre le 12 juin et le 31 juillet 2023 ?

Vous pourrez toujours vous inscrire. Néanmoins, vous devrez vous acquitter d'une participation pour frais d'inscription tardive de 25 €.

